



©Romain Flohic

ÉCOLES

Fonctionnement des écoles et des accueils périscolaires

Protocole sanitaire mis à jour.

Publié le 08 février 2021

Nouveau protocole sanitaire

Les écoles sont ouvertes pour accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les modalités d'organisation respectent rigoureusement la dernière version du protocole sanitaire, publié par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elles seront adaptées si nécessaire en fonction des annonces ministérielles ou de l'évolution du contexte sanitaire.

QUELLES MESURES SANITAIRES SONT MISES EN PLACE ?

DISTANCIATION SOCIALE

À l'école maternelle, la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, elle ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, une distanciation est imposée d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Aussi, les écoles organisent leurs activités scolaires et périscolaires en limitant au maximum les croisements entre élèves de classes ou groupes différents.

LAVAGE DES MAINS

Les enseignants et les agents municipaux veillent au lavage des mains des élèves dès l'arrivée à l'école et régulièrement dans la journée (à l'eau et au savon, et à la solution hydro-alcoolique à la sortie des réfectoires).

MASQUES

Le port du masque de catégorie 1 est obligatoire pour les adultes et enfants à partir du CP, dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (écoles, garderies, maisons de l'enfance, centres de loisirs).

Il n'est cependant pas autorisé en maternelle.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Un protocole de nettoyage et de désinfection est appliqué quotidiennement :

- › Nettoyage et désinfection des salles de classe : 1 fois par jour ;
- › Nettoyage des parties communes 1 fois par jour pour les sols ; plusieurs fois par jour pour les points contacts ;
- › Sanitaires : 3 nettoyages par jour désinfection régulière des points contacts ;
- › Aération des salles de classe : 4 fois par jour 15 mn et 1 fois par heure quelques minutes.

ENTRÉE ET SORTIE DES ÉCOLES

Les parents doivent veiller au respect de la distanciation physique et au respect des gestes barrières lorsqu'ils accompagnent leurs enfants et lorsqu'ils viennent les chercher.

Des attestations dérogatoires de déplacement, valables pour l'année scolaire 2020/2021, ont été distribués aux parents pour pouvoir accompagner leurs enfants à l'école et aux centres de loisirs. Si vous n'avez pas encore reçu la vôtre, contactez le 02 35 63 75 85.

RÉCRÉATIONS

Les récréations sont organisées par groupe. Les enfants ont accès aux structures de jeux, dans le respect du protocole sanitaire et en fonction de l'organisation de l'école.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration se déroule au sein du restaurant scolaire par services ou, selon les effectifs, par rotation. Une distance d'au moins 2 mètres est respectée entre les groupes. Les tables et chaises du réfectoire sont nettoyées après chaque élève.

GARDERIES SCOLAIRES

Les enfants inscrits en garderie sont accueillis dans les locaux, dans le respect le plus rigoureux du protocole sanitaire. Les animateurs veillent au respect des gestes barrières. Les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'école, ils doivent sonner à l'entrée et attendre leurs enfants à l'extérieur.

Des attestations dérogatoires de déplacement, valables pour l'année scolaire 2020/2021, ont été distribués aux parents pour pouvoir accompagner leurs enfants à l'école et aux centres de loisirs. Si vous n'avez pas encore reçu la vôtre, contactez le 02 35 63 75 85.

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

Les accueils sont organisés selon les modalités du nouveau protocole sanitaire, au sein des écoles Jean-Jaurès maternel et Henri-Wallon élémentaire et de la Bulle bleue. Une distanciation physique d'au moins 1 mètre est imposée, dans la mesure du possible, entre chaque enfant du centre de loisirs Henri-Wallon primaire.

Port du masque obligatoire de catégorie 1 pour les enfants à partir du CP, sauf pendant les activités physiques (distanciation physique de 2 m entre les enfants).

Ces accueils nécessitent une inscription préalable et font l'objet d'une facturation selon les modalités habituelles des centres de loisirs du mercredi.

Des attestations dérogatoires de déplacement, valables pour l'année scolaire 2020/2021, ont été distribués aux parents pour pouvoir accompagner leurs enfants à l'école et aux centres de loisirs. Si vous n'avez pas encore reçu la vôtre, contactez le 02 35 63 75 85.



Les parents d'élèves jouent également un rôle important, en expliquant les gestes barrières à leur enfant et en leur fournissant deux masques de catégorie 1 par jour et des mouchoirs en papier jetables. Ils s'engagent à garder leur enfant en cas de symptômes évoquant le Covid-19 chez leur enfant ou dans la famille et à le signaler au directeur d'école.

Une question ? Contactez l'Accueil enfance et loisirs au 02 35 63 75 85

[Télécharger le document](#)



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00